

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 81

4 août 2014

### S o m m a i r e

|                                                                                                                                                                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Arrêté ministériel du 18 juillet 2014 portant nomination des membres du Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains . . . . .                                                                      | page 1542 |
| Administration des Contributions directes - Démission – Nomination . . . . .                                                                                                                                          | 1542      |
| Entreprises d'assurances - Fusion par absorption de l'entreprise d'assurances de droit néerlandais Allianz Nederland Schadeverzekering N.V. par l'entreprise d'assurances de droit belge Allianz Benelux N.V. . . . . | 1543      |
| Ministère de l'Egalité des chances – Services pour filles, femmes et femmes avec enfants – Agréments . . . . .                                                                                                        | 1543      |
| Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier - Complément n° 2. . . . .                                                                    | 1543      |

**Arrêté ministériel du 18 juillet 2014 portant nomination des membres du Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains.**

*Le Ministre de la Justice,*

Vu l'article 10 de la loi du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains et modifiant le Nouveau Code de procédure civile;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 10 mars 2014 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont nommés membres effectifs du Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains pour une durée de cinq ans:

- Mme Isabelle SCHROEDER, Juriste, Ministère de l'Egalité des Chances,
- Monsieur Claude JANIZZI, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe, Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- Madame Claudine KONSBRUCK, Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe, Ministère de la Justice,
- Madame Anne CALTEUX, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de la Santé,
- Madame Andrée COLAS, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de la Sécurité intérieure,
- Madame Anne-Catherine THILL, Attaché de Gouvernement 1<sup>er</sup> en rang, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'Immigration,
- Madame Ginette JONES, Conseiller de Gouvernement, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire,
- Monsieur Laurent SOLAZZI, Conseiller de direction adjoint, Ministère de l'Economie,
- Monsieur Miguel MARTINHO, Attaché de direction 1<sup>ère</sup> classe, Inspection du Travail et des Mines,
- Madame Nathalie KRIER, Assistante d'hygiène sociale, OLAI,
- Madame Nadine SCHEUREN, Premier Substitut, Parquet de Luxembourg,
- Madame Caroline GODFROID, Substitut, Parquet de Diekirch,
- Monsieur Steve SCHMITZ, Commissaire divisionnaire, Police grand-ducale,
- Madame Joëlle SCHRANCK, Directrice sociale de l'asbl Femmes en détresse,
- Madame Myriam MERSCH, Directrice générale de la Fondation Maison de la Porte Ouverte.

**Art. 2.** Sont nommés membres suppléants du Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains pour une durée de cinq ans:

- Monsieur Ralph KASS, Politologue, Ministère de l'Egalité des Chances,
- Madame Larissa MOUTRIER, Attachée de Gouvernement, Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- Madame Pascale MILLIM, Attachée de Gouvernement, Ministère de la Justice,
- Monsieur Xavier POOS, Employé, Ministère de la Santé,
- Madame Martine SCHMIT, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe, Ministère de la Sécurité intérieure,
- Madame Malou FABER, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe, Ministère des Affaires étrangères et européennes,
- Madame Michèle TOUSSAINT, Conseiller de direction, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire,
- Monsieur Marc LEMAL, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe, Ministère de l'Economie,
- Madame Muriel SCHÜTZ, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe, Inspection du Travail et des Mines,
- Madame Patricia PICARD, Assistante sociale, OLAI,
- Madame Sandra ALVES ROUSSADO, Substitut, Parquet de Luxembourg,
- Monsieur Aloyse WEIRICH, Procureur d'Etat, Parquet de Diekirch,
- Monsieur Joseph SADLER, Commissaire en chef, Police grand-ducale,
- Madame Joëlle LEGILLE, Psychologue, Assistante sociale, asbl Femmes en détresse,
- Madame Åsa SUNDIN, Infirmière, Fondation Maison de la Porte Ouverte.

**Art. 3.** Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

*Ministre de la Justice,*  
**Félix Braz**

---

**Administration des Contributions directes. – Démission. – Nomination.** – Par arrêté grand-ducal du 18 juillet 2014 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Gilbert KALMUS, inspecteur à l'administration des contributions directes, avec effet au 2 mars 2015. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du 18 juillet 2014 Madame Marianne KAYSER, inspecteur principal au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée préposé adjoint du bureau d'imposition «Sociétés 4» de la même administration.

**Entreprises d'assurances. – Fusion par absorption de l'entreprise d'assurances de droit néerlandais Allianz Nederland Schadeverzekering N.V. par l'entreprise d'assurances de droit belge Allianz Benelux N.V.** – La DNB - De Nederlandsche Bank, autorité de contrôle du secteur des assurances des Pays-Bas, a informé le Commissariat aux Assurances par courrier du 7 juillet 2014 que la fusion par absorption de l'entreprise d'assurances de droit néerlandais Allianz Nederland Schadeverzekering N.V. par l'entreprise d'assurances de droit belge Allianz Benelux N.V. a été autorisée avec effet au 30 juin 2014.

La fusion par absorption devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

**Ministère de l'Egalité des chances. – Services pour filles, femmes et femmes avec enfants. – Agréments. –** Par arrêté ministériel du 24 juillet 2014 l'agrément à durée déterminée accordé à l'organisme gestionnaire Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son foyer classique «Foyer Sichem» sis à L-7247 Helmsange, 4, rue Charles Rauchs, est prolongé jusqu'au 5 octobre 2014.

L'agrément est enregistré sous le numéro FMPO/FE-AC/1/2014.

La prolongation de l'agrément est valable à compter du 24 juillet 2014.

Par arrêté ministériel du 24 juillet 2014 l'agrément à durée déterminée accordé à l'organisme gestionnaire Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de sa Garderie Interne «Sichem» sis à L-7247 Helmsange, 4, rue Charles Rauchs est prolongé jusqu'au 5 octobre 2014.

L'agrément est enregistré sous le numéro FMPO/FE-GI/1/2014.

La prolongation de l'agrément est valable à compter du 24 juillet 2014.

Par arrêté ministériel du 24 juillet 2014 l'agrément à durée déterminée accordé à l'organisme gestionnaire Maison de la Porte Ouverte ayant son siège à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de sa Maison Maternelle «Sichem» sis à L-7247 Helmsange, 4, rue Charles Rauchs, est prolongé jusqu'au 5 octobre 2014.

L'agrément est enregistré sous le numéro FMPO/FE-AC/1/2014.

La prolongation de l'agrément est valable à compter du 24 juillet 2014.

#### **Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

##### **Complément n° 2:**

Changements intervenus pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014.

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2013 et publié au Mémorial B n° 10 du 31 janvier 2014:

#### **I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

##### **B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois**

Allfunds Bank International S.A.

Le Dôme – Espace Pétrusse, Building C

2-8, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

#### **IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 32 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

Banco BTG Pactual, Luxembourg Branch

26, boulevard Royal, 6<sup>e</sup> étage

L-2449 Luxembourg

#### **V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire et assimilés autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

RCB BANK LTD, Luxembourg branch

8/10, avenue de la Gare

L-1610 Luxembourg.

Il y a lieu **de retirer** du tableau des banques arrêté au 31 décembre 2013 et publié au Mémorial B n° 10 du 31 janvier 2014:

**I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

**B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois**

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A.  
29, avenue de la Porte-Neuve  
L-2227 Luxembourg

LBBW Luxembourg S.A.  
1C, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 Munsbach

**V. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire et assimilés autorisées au Luxembourg sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

Landesbank Berlin AG, Niederlassung Luxemburg  
30, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
(Adresse postale: B.P. 163; L-2011 Luxembourg).

Il y a lieu **de modifier** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 2013 et publié au Mémorial B n° 10 du 31 janvier 2014:

la dénomination des établissements suivants:

**I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

**B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois**

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe  
en  
Edmond de Rothschild (Europe)

l'adresse des établissements suivants:

**I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

**B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois**

Banco BTG Pactual Luxembourg S.A.  
2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor  
L-1653 Luxembourg

Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A.  
7, rue de la Chapelle  
L-1325 Luxembourg

Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., en abrégé CBP Quilvest S.A.  
48, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg  
(Adresse postale: B.P. 1106; L-1011 Luxembourg)

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.  
5, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg

**IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 32 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

Banco BTG Pactual, Luxembourg Branch  
2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor  
L-1653 Luxembourg

Banque Hapoalim (Suisse) S.A., succursale de Luxembourg  
7, rue de la Chapelle  
L-1325 Luxembourg.